

Paris, le 18 février 2005

Monsieur le Recteur

Sur la base des informations que vous avez fournies au Conseil départemental de l'Education nationale, il semble que l'académie que vous dirigez, s'apprêterait à procéder à la fermeture de quarante cinq classes dans le premier degré, alors qu'elle envisage de n'en ouvrir que quinze et à supprimer cent dix neuf postes de professeurs du second degré.

La Ville de Paris souffre pourtant d'un grand retard en terme d'accueil scolaire, notamment en maternelle, ce qui surcharge les crèches et les jardins d'enfants, contraignant en outre les parents à se retourner vers d'autres modes de garde, souvent coûteux et de qualité discutable. Le récent rapport des Inspections générales de l'Education nationale souligne d'ailleurs que ce retard est l'un des facteurs expliquant l'échec scolaire des enfants les plus en difficulté.

Dans ces conditions, l'inquiétude des parents est particulièrement légitime. S'y ajoute le flou du calendrier concernant l'annonce précise des lieux concernés : des décisions semblent imminentes, d'autres interviendraient en juin, puis d'autres encore en septembre. D'ici là, ce sont de nombreuses familles parisiennes qui demeurent confrontées au doute, incapables de s'organiser, faute d'une visibilité minimale.

Ces projets et ces procédures sont à mes yeux inacceptables. Elles discréditent l'école publique et favorisent de fait des solutions alternatives privées, plus à même de fournir aux demandeurs des réponses fermes, dans des délais raisonnables.

Parallèlement, et dans le second degré cette fois, deux cents postes ont été supprimés l'an dernier dont cent dix en collèges, alors que la diminution du nombre d'élèves fréquentant ces établissements ne s'élevait qu'à deux cent vingt : curieuse équation qui laisserait à penser que ces classes comptent un professeur pour deux élèves...

Or, cette année le gouvernement prévoit de supprimer cent dix neuf postes supplémentaires dans la capitale. Là encore, ce « projet » nous semble inacceptable, dans une cité où la réussite scolaire est notoirement insuffisante.

De tels actes ont pour effet de diminuer sensiblement les possibilités d'options. Les parcours diversifiés sont pourtant indispensables dans tous les établissements, notamment ceux qui accueillent de nombreux élèves en situation de difficulté scolaire ou sociale.

Le mécontentement des élèves, de leurs parents, comme celui des enseignants est croissant. Je le partage totalement.

Car lorsqu'il est question de l'avenir des jeunes Parisien-nes, aucune logique comptable, aucune démarche mécanique ne saurait prévaloir. L'enjeu est bien celui du savoir, des conditions de son enseignement et des moyens effectifs qui y sont consacrés.

C'est pourquoi je vous demande de veiller à ce que des réponses précises et réellement adaptées aux exigences de notre cité puissent nous être apportées, dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de ma considération,

Bertrand Delanoë